



CRIES Ile-de-France
Groupe Environnement
INSEE – DR d'Ile-de-France
7, rue Stéphenson
78188 Montigny-Le-Bretonneux
☎ : 30.96.90.89
Fax.: 30.96.90.67

Montigny, le 22 septembre 1995
N/réf. : CRIES / DIREN-IdF / JPP

GROUPE DE TRAVAIL “ENVIRONNEMENT”
THEME “EAU”

Rapport de synthèse

SOMMAIRE

page

- PREAMBULE.....	3
1 - LE CONTEXTE REGIONAL DE L'EAU EN ILE-DE-FRANCE.....	4
2 - PROBLEMATIQUE DE L'APPROCHE DE L'EAU.....	5
2-1 Approche de l'eau en terme d'usages.....	5
2-2 Approche de l'eau en terme de milieu et de ressource, de quantité et de qualité.....	5
3 - LA CONNAISSANCE DE L'EAU EN ILE-DE-FRANCE.....	7
3-1 L'organisation générale de la connaissance de l'eau.....	7
3-1.1 Le réseau national de données sur l'eau.....	8
3-1.2 La banque de bassin.....	9
3-1.3 L'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France".....	9
3-2 Bilan des statistiques sur l'eau en Ile-de-France.....	9
3-2.1 Approche du "milieu eau".....	10
a) L'eau dans son milieu	
b) Autres données sur l'eau	
3-2.2 Assainissement des effluents.....	12
3-2.3 Rivières.....	13
a) Qualité générale des eaux superficielles	
b) Pollutions industrielles	
c) Qualité biologique des milieux aquatiques	
3-2.4 Usages agricoles et industriels.....	17
a) Besoins en eau de l'agriculture	
b) Besoins en eau des industriels	
c) Pollutions agricoles	
3-2.5 Alimentation en eau potable.....	19
a) Production et distribution	
b) Prix de l'eau	
3-2.6 Qualité des eaux.....	21
a) Eau potable	
b) Eaux de baignade	
3-2.7 Usages récréatifs et de loisirs.....	23
a) Pêche	
b) Sports nautiques	
c) Tourisme fluvial	
3-2.8 Données économiques sur l'eau.....	24

	<i>page</i>
4 - RECOMMANDATIONS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT" POUR AMELIORER LES STATISTIQUES SUR L'EAU EN ILE-DE-FRANCE	26
4-1 Observations générales	26
4-2 Propositions	27
4-2.1 Réseaux de mesures et banques de données	27
<i>a) Mesures continues de la qualité des eaux de rivière</i>	
<i>b) Pluviométrie</i>	
<i>c) Banque de bassin</i>	
4-2.2 Eau potable	27
<i>a) Qualité</i>	
<i>b) Consommation</i>	
<i>c) Relation prix / qualité du service de l'eau potable</i>	
<i>d) Prix de l'eau</i>	
4-2.3 Assainissement des effluents	28
<i>a) Eaux pluviales</i>	
<i>b) Assainissement individuel</i>	
<i>c) Qualité de la dépollution</i>	
4-2.4 Usages industriels	29
4-2.5 Usages agricoles	30
4-2.6 Usages de loisirs	30
4-2.7 Données économiques	30
<i>a) Équipement d'assainissement</i>	
<i>b) Patrimoine de l'eau</i>	
<i>c) Production des données</i>	
 - FICHE SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT" POUR AMELIORER LES STATISTIQUES SUR L'EAU EN ILE-DE-FRANCE	 32
 - ANNEXES	 33
1 - Lettre de mission du groupe "Environnement"	
2 - Thèmes des réunions et liste des exposés	
3 - Liste des sigles utilisés	

- PREAMBULE

Ce rapport d'étape fait suite aux 3 réunions du groupe de travail, tenues sur le thème de l'eau les 9 décembre 1994, 31 janvier 1995 et 20 mars 1995. Il a été discuté et approuvé au cours d'une réunion du groupe le 23 juin 1995. Cette deuxième version tient compte des modifications apportées lors de cette réunion.

Ce rapport fait le point sur les sources statistiques existant sur l'eau en Ile-de-France, leur adéquation avec la demande et permet de dégager les premières recommandations du groupe dans ce domaine, conformément aux objectifs qui lui ont été fixés et définis dans la lettre de mission du 27 juillet 1993 (*cf. annexe 1*).

Les travaux de ce groupe ont été menés sous la présidence de Monsieur Dominique BIDOU, Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies du Conseil régional d'Ile-de-France (ARENE-CRIF), Madame Thérèse FERRÉ de la Direction régionale d'Ile-de-France de l'INSEE en assurant le secrétariat ; la rédaction du rapport de synthèse a été réalisée par Jean-Pierre PHILIPPE de la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France.

Les réflexions du groupe étaient alimentées par les débats à l'issue d'exposés introductifs présentés, en ouverture des séances de travail, par des spécialistes régionaux des différentes disciplines du domaine de l'eau et par les audits d'experts généralistes reconnus (*cf. annexe 2*).

1 - LE CONTEXTE REGIONAL DE L'EAU EN ILE-DE-FRANCE

Avant d'aborder la problématique des statistiques sur l'eau en Ile-de-France et de leur adéquation aux besoins, il y a lieu de resituer l'eau dans son contexte régional, en terme de contrainte territoriale.

En effet, s'il est à noter que la région d'Ile-de-France ne dépend que d'un seul bassin versant hydrologique, celui de la Seine, les limites administratives ne se superposent pas aux limites (naturelles ou artificialisées) du bassin versant. Ceci est notamment important pour l'Ile-de-France, pour laquelle une grande part de la ressource en eau potable provient de captages hors de la région par un ensemble de grands aqueducs. Par ailleurs, les régimes hydrauliques de la Seine et de la Marne – principales rivières nourricières de l'Ile-de-France – sont fortement influencés par les grands barrages-réservoirs régulateurs sur le bassin amont de la Seine. Enfin, les pollutions générées par la forte concentration urbaine et d'activités industrielles qui caractérisent l'Ile-de-France se répercutent bien au-delà en aval. C'est ce que confirme l'évaluation des principaux rejets industriels en Ile-de-France et qui montre que l'industrie effectue des rejets fortement pollués en métaux en aval de Paris ; les industries qui ont besoin d'eaux de qualité sont situées en amont de Paris.

Ces particularités sont de nature à expliquer, en partie, les difficultés de la gestion de l'eau et de la coordination des données sur l'eau en Ile-de-France.

Enfin, est-il besoin de rappeler le vif intérêt que manifestent les franciliens envers leur environnement et leur cadre de vie. L'eau exerce une forte attractivité ; elle est source d'activités récréatives et de loisirs et elle constitue un élément structurant et d'animation du paysage urbain.

2 - PROBLEMATIQUE DE L'APPROCHE DE L'EAU

Lorsque l'on veut aborder le thème de l'eau, il se pose alors la problématique de son approche. L'eau est un domaine complexe : il concerne beaucoup d'acteurs aux intérêts variés (usager, gestionnaire, environnementaliste...) ; la diversité des usages de l'eau et de ses formes constitue une spécificité de ce thème environnemental. De fait, il en ressort des difficultés lorsqu'il s'agit de produire des statistiques.

Afin d'établir un fil conducteur à la réflexion et de regrouper les points forts issus des réunions du groupe de travail, il peut être envisagé différentes classifications des clés d'entrée de la problématique "eau".

2-1 Approche de l'eau en terme d'usages

Cette classification inclut l'approche de l'eau en terme de prélèvements et de rejets – avec ou sans consommation nette et modification de la qualité – qui sont intimement liés aux usages qu'il est fait de l'eau :

- alimentation en eau potable (AEP) ou usages domestiques :
 - captages par les usines de production
 - et rejets d'eaux usées des usagers ;
- usages industriels :
 - prélèvements d'eau
 - et rejets d'effluents ;
- irrigation agricole :
 - prélèvements
 - et pollutions diffuses rejetées ;
- transport marchand et tourisme fluvial,
 - prélèvements restitués (éclusées) sans altération de qualité ;
- loisirs aquatiques (pêche, baignade et sports nautiques) ;
- assainissement des effluents. La nécessité de dépolluer les eaux est une conséquence directe des 2 premières natures d'usages (domestique et industriel). Cet "usage" n'effectue que des rejets, sans prélèvements directs (réalisés toutefois par les usages précédents) ; de même que les eaux pluviales se caractérisant par des apports souvent pollués (lessivage des sols, transport solide et remise en suspension), mais ne résultant pas de prélèvement.

2-2 Approche de l'eau en terme de milieu et de ressource, de quantité et de qualité

La ressource eau relève de 2 origines :

- superficielle (rivières, étangs, mares...)
- et souterraine (nappes) ;

les eaux pluviales, et les inondations induites, pouvant être considérées comme les facteurs de réalimentation de la ressource.

La connaissance du milieu "eau" et l'interprétation nécessitent la détermination de données :

- quantitatives (hauteurs d'eau, débit, volume...);
- qualitatives :
 - paramètres physico-chimiques,
 - indicateurs biologiques ;
- descriptives (forme, matériaux, état...du lit et des berges des rivières) ;
- environnementales (végétation, ensoleillement...).

Il est donc malaisé d'établir une classification unique. De fait, par commodité dans le présent rapport, il sera fait appel aux différents mots-clés sans respecter de classification préétablie.

Par la suite, il est à noter également, que les usages navigation et transport fluvial marchand n'ont pas été volontairement abordés dans ce thème "eau" de réflexion sur l'environnement, car n'ayant pas d'implications aussi marquées et directes que les autres problématiques débattues.

3 - LA CONNAISSANCE DE L'EAU EN ILE-DE-FRANCE

3-1 L'organisation générale de la connaissance de l'eau

De façon générale, *les données sur l'eau* (sous ses formes techniques, administratives ou économiques, d'ordre quantitatif et qualitatif) en Ile-de-France *sont relativement abondantes*.

Cette bonne connaissance est le reflet d'une certaine richesse en réseaux de mesures et banques de données ; certaines sont le fait de prérogatives de missions d'État (RNDE, RNB, HYDRO, PLUVIO, HYDROBIO, ONQES), d'autres sont dues aux initiatives des collectivités locales ou des professionnels de l'eau (Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France"...).

Historiquement, les réseaux de mesure se sont rajoutés les uns aux autres. *Actuellement, la possibilité de faire des analyses de qualité des eaux en continu* (station de Meaux, par exemple, sur la Marne à l'entrée de l'Ile-de-France) *change les réflexions*, car elles permettent de prendre en compte les phénomènes de pointe, contrairement aux mesures discrètes. Mais, une station automatique de mesures continues doit être gérée par du personnel qualifié ; son coût est donc très élevé à l'achat et pour sa maintenance. Les stations de mesures continues restent donc réservées à l'usage de stations d'alerte pour les usines de production d'eau potable.

Les producteurs de données sont relativement nombreux (services régionaux et départementaux de l'État : DIREN, DRASS, DDAF, Service de la navigation de la Seine... Agence de l'eau, Conseil supérieur de la pêche, Région et collectivités territoriales, syndicats intercommunaux d'assainissement et/ou d'aménagement hydraulique, producteurs d'eau potable...). Toutefois, les réseaux de mesures des collectivités territoriales sont moins bien connus (nature des mesures, objectifs, fréquence) et leurs données ne sont que rarement disponibles ; elles restent à l'usage réservé des services producteurs.

On peut noter que *les objectifs attribués aux mesures sont multiples et complémentaires* :

- connaissance globale du milieu et de la ressource,
- réseau de surveillance de la qualité des eaux,
- exercice de la police de l'eau,
- réseau d'annonce des crues,
- réseau d'alerte pour les usines de production d'eau potable,
- prélèvements industriels,
- irrigation agricole...

D'une manière générale, les réseaux de mesures ont été établis dans des buts différents, ce qui crée des difficultés pour homogénéiser les données.

La production de mêmes mesures à des fins multiples présente le risque de ne satisfaire pleinement aucun des utilisateurs, car des antagonismes apparaissent (par exemple, une station de mesures des débits de crue ne peut offrir la précision requise pour la connaissance des débits d'étiage) ; alors, chaque utilisateur a tendance à vouloir être maître de la production de ses propres mesures, l'argument justificateur le plus souvent avancé étant de garantir la meilleure adéquation à

son usage. En fait, la raison la plus plausible se cache derrière le non-dit : celui qui dispose de la connaissance détient le pouvoir. En effet, *il n'y a pas si longtemps, les données étaient considérées comme des "trésors de guerre"*. Depuis, on a dépassé cette époque du "moyen-âge" et une évolution considérable a eu lieu en faveur de l'échange des données ; par contre, on se heurte au problème de cohérence des données.

De fait, *une certaine dispersion des moyens de production de mesures – voire une certaine redondance des données* – peut en résulter. Mais, depuis peu, il ressort une nette volonté d'organisation de la collecte et de la diffusion des données relatives à l'eau de la part des différents acteurs institutionnels et des professionnels de l'eau.

C'est ainsi que l'on se doit de citer l'important travail entrepris depuis 2 ans par le RNDE (Réseau national de données sur l'eau) et le SANDRE (Secrétariat d'administration national des données sur l'eau). D'autres initiatives à l'échelon régional sont à signaler, à l'exemple de l'ORRPIDF cité ci-avant.

3-1.1 Le réseau national de données sur l'eau

Le RNDE est une opération partenariale – entre le Ministère de l'environnement, les 6 Agences de l'eau, l'Institut français de l'environnement (IFEN), le Conseil supérieur de la pêche (CSP) et l'Office international de l'eau (OIE) – établie par un protocole d'accord en date du 9 juillet 1992. Son objectif est de construire un système d'information sur l'eau au niveau national assurant l'harmonisation, la circulation et la consultation des données.

En pratique, le RNDE est structuré autour de la mise en réseau des 6 banques de bassin, base du dispositif, et de banques thématiques nationales. Les banques de bassin ont une vocation patrimoniale : elles collectent, archivent et diffusent les données du bassin. La banque nationale de données sur l'eau (BNDE), alimentée en données agrégées par les banques de bassin, globalise et traite l'information pour répondre aux demandes nationales et internationales.

Les priorités fixées sont :

- la banque nationale de données sur la qualité des eaux superficielles. Des cartes nationales ont été éditées en 1994 sur le sujet ;
- la qualité des eaux distribuées,
- les rejets de pollution,
- la constitution d'un échantillon des stations hydrométriques.

Initiative du Ministère de l'environnement, des 6 Agences de l'eau, du CSP et de l'IFEN, le SANDRE est le garant d'un langage commun au monde de l'eau. Concrètement, le SANDRE est responsable de :

- la création d'un dictionnaire et de nomenclatures nationales de données sur l'eau,
- l'élaboration de normes et de protocoles permettant l'échange de l'information,
- la mise en place d'un référentiel géographique commun pour l'ensemble de l'information localisée.

L'OIE est une association créée en 1991, par regroupement d'associations existantes dont les missions relevaient de la documentation et de la formation relative au domaine de l'eau. Dans le cadre de la mise en place du RNDE, l'OIE s'est vu confier une triple mission :

- d'une part, il assure le pilotage général du projet RNDE,
- d'autre part, il anime le SANDRE et en assure le fonctionnement ;
- enfin, il est l'opérateur de la BNDE.

3-1.2 La banque de bassin

L'articulation théorique du RNDE est au niveau du bassin qui doit permettre de créer les niveaux régionaux et nationaux. Malheureusement, le niveau "bassin" est long à mettre en place, en particulier pour celui de la Seine-Normandie où la banque de bassin reste encore à constituer ; du coup, l'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France" (ORRPIDF) a des contacts directs avec les producteurs.

Les Directions régionales de l'environnement, dont celles d'Ile-de-France (DIREN-IdF), sont notamment les principaux producteurs de données alimentant les banques de bassin.

Le niveau régional devient très important lorsqu'on ne considère plus le seul thème de l'eau, mais le passage d'un thème à l'autre. Le projet national "EIDER" (Ensemble intégrés des descripteurs de l'environnement régional de l'IFEN – alimenté notamment par les DIREN – représente la première production d'un ensemble intégré d'indicateurs régionaux rassemblés au niveau régional ; ils sont construits à partir d'un tronc commun, défini par l'IFEN, valable dans toutes les régions et ne reflètent donc pas les spécificités régionales.

3-1.3 L'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France"

Le Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) a pris, dans le domaine de l'environnement, l'initiative de la collecte et du traitement de certaines données : il a participé à la mise en place de l'Observatoire régional des déchets (ORDIF), de celui de l'air (AIRPARIF) et bientôt de celui sur le bruit. Cette politique de création d'observatoires thématiques est très structurante.

L'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France" (ORRPIDF) – association loi de 1901 mise en place en février 1993 – s'est vu confier, entre autres missions, celles de créer et de gérer la banque régionale de données sur la qualité des eaux des rivières d'Ile-de-France. Cet observatoire est constitué en partenariat entre la Région, l'État, l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), les départements, la Chambre régionale d'agriculture, les distributeurs d'eau et certains syndicats intercommunaux dont le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), avec lesquels des conventions d'échange de données sont passées.

L'ORRPIDF s'intègre dans le dispositif de connaissance de l'eau du RNDE et travaille en partenariat avec l'OIE ; il en est une déclinaison régionale. Un des objectifs fixés est notamment de constituer un outil de suivi pour la résorption des points noirs de pollution et de mesurer la rentabilité des investissements.

Il faut préciser que l'Observatoire ne s'intéresse dans une première étape qu'aux rivières, les autres thèmes de l'eau y seront abordés progressivement. L'ORRPIDF vient de constituer une banque de données "Qualité des eaux" conforme au format SANDRE (mars 1995). L'Observatoire va synthétiser les mesures et mettre l'accent sur les plus importantes ; ainsi, la répartition des stations de mesure par producteurs montre leur diversité tant pour les paramètres mesurés que pour la fréquence de ces mesures.

3-2 Bilan des statistiques sur l'eau en Ile-de-France

Il y a quelques années déjà, l'AESN avait engagé une réflexion posant des questions du type :

- quelles données faut-il produire ?
- à qui diffuser les données ?
- que faire des données ?

Pour y répondre, celle-ci a appliqué une méthode de réflexion : l'analyse par fonction. Pour chaque fonction exercée par un organisme, celui-ci a besoin de données, mais pas les mêmes et pas à la même fréquence que les autres organismes. Un exercice a alors été effectué sur une zone donnée et présenté dans le cadre des "Assises de l'hydrométrie" (octobre 1989) et, globalement, malgré le volume d'informations disponibles, on manque quand même de données de base.

Ainsi, malgré la relative abondance de données, *sous certains aspects, des lacunes apparaissent* : c'est le cas des statistiques relatives aux bilans économiques (hormis de celui du coût de l'eau potable et des redevances, sujets par contre assez bien connus).

Enfin, bien accessibles aux "professionnels de l'eau", *les données restent relativement peu diffusées auprès des associations et du "grand public", pour lequel les données apparaissent peu compréhensives, car trop techniques.*

Le besoin d'une structure d'harmonisation du dialogue entre producteurs et utilisateurs de données sur l'eau s'est concrétisé dans le protocole – établi en partenariat – du RNDE. Les objectifs du RNDE sont de collecter l'information, de la préserver et de la mettre en valeur. Un travail de fond a été fait pour la mise en place d'un langage commun : le SANDRE. La banque du RNDE sera ouverte au public au printemps 1995 et prendra alors en compte les remarques des usagers.

3-2.1 Approche du milieu "eau"

Pour introduire ce sujet, on peut lister les différents types de données recueillies actuellement. Beaucoup de choses sont déjà faites dans ce domaine en acquisition de données.

a) L'eau dans son milieu

- **La pluviométrie.** Météo-France dispose de données déjà anciennes sur la pluviométrie ; une banque thématique nationale est gérée conjointement par Météo-France et le Ministère de l'environnement : PLUVIO.
- **Les débits et l'hydrométrie générale.** Depuis longtemps, des données sur les débits des rivières sont collectées. D'abord utilisées pour gérer la production d'énergie par les rivières, elles servent aussi actuellement pour prévenir les inondations et pour la prévision des étiages. Une banque de donnée plurifonctionnelle est actuellement gérée par le Ministère de l'environnement et mise à jour par des données produites par les DIREN : HYDRO.
- **La qualité des eaux superficielles.** La connaissance de la qualité des eaux superficielles a de multiples applications. Par exemple, pour le Ministère de la santé, elle est ciblée vers les usages (qualité de l'eau potable) ; des données existent aussi sur les baignades en eau douce ou en mer. Un inventaire de la qualité des eaux superficielles a été créé par la loi du 16 décembre 1964 (maintenant abrogée) ; depuis 1987, il s'appelle réseau national de bassin (RNB) et est géré par les Agences de

l'eau et les DIREN. Des données hydrobiologiques sont détaillées dans une banque gérée par le Conseil supérieur de la pêche (CSP) : la BHP (banque hydrobiologique et piscicole).

- **Les eaux souterraines.** Un réseau de piézomètres est géré par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Une banque nationale de donnée porte sur la qualité des eaux souterraines : ONQES (Observatoire national de qualité des eaux souterraines).

En Ile-de-France, les collectivités territoriales présentent des situations très diverses. Ainsi, la Région et certains syndicats mixtes ou intercommunaux s'impliquent dans la connaissance du débit et de la qualité des rivières. Les distributeurs d'eau potable gèrent des stations d'alerte en amont des prises de prélèvement des usines de production. Les mesures portent le plus souvent sur des paramètres suivis en continu ; certaines données sont introduites dans l'ORRPIDF.

Mais, l'eau doit être aussi considérée comme un milieu vivant. Si la mesure des caractéristiques physico-chimiques est nécessaire à la connaissance du vecteur eau, elle ne constitue pas une condition suffisante pour décrire l'intégralité des interactions de l'eau avec le milieu. Outre **les paramètres biologiques**, d'autres données, de nature descriptive et explicative, sont requises pour l'interprétation scientifique et doivent être introduites dans les banques de données.

- **L'inventaire des espèces vivantes** porte sur les diverses formes de la faune et de la flore, indicateurs de diversité et de richesse biologique :

- *la faune benthique.* Composée de petits animaux vivant au fond de l'eau, elle est plus facile à déterminer pour les petites rivières que pour les grandes ; elle donne des indicateurs sur l'aptitude de l'eau à réunir les conditions d'existence d'une vie aquatique. Il existe des inventaires de cette faune depuis plusieurs années ;

- *les poissons ;*

- *le zoo plancton.* Il concerne des espèces plus particulièrement étudiées par les chercheurs ;

- *le phytoplancton.* Il donne des indices de diversité biologique, en particulier pour les grandes rivières ;

- *les végétaux supérieurs.*

- **Les données hydrodynamiques** décrivent :

- *les débits,*

- *les hauteurs d'eau,*

- *les vitesses* dans l'écoulement et au niveau des substrats.

- **Les données hydromorphologiques** regroupent :

- *la pente* du radier du lit des rivières,

- *la forme* des berges,

- *la nature et la granulométrie* des matériaux des berges et du fond,

- *l'état* du fond et des berges...

La connaissance de ces données physiques – en valeurs absolues instantanées, mais également leurs variations spatio-temporelles – permettent l'interprétation de l'existence de telle ou telle espèce dans la rivière.

- Les données externes portent sur :

- la végétation des rives,
 - l'éclaircissement,
 - la température.
- Des zones sont repérées dans des inventaires scientifiques. Beaucoup concernent les milieux aquatiques :
 - les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF). Il en existe 260 en Ile-de-France ;
 - les zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO). 5 ZICO sont recensées en Ile-de-France. Elles comprennent toujours des zones humides.

ZNIEFF et ZICO ne sont pas des outils réglementaires, mais sont importantes à connaître. Par contre, d'autres zonages ont une valeur réglementaire :

- les zones de protection spéciale (ZPS). On en compte 1 en Ile-de-France, l'étang de St-Quentin-en-Yvelines ;
- les zones spéciales de conservation (ZSC). Ces zones, qui sont à créer au niveau européen, s'appuieront sur les inventaires scientifiques. Elles seront fixées dans les 2 ou 3 ans à venir ;
- les zones humides d'importance majeure. Un inventaire récent du Ministère de l'environnement indique l'existence de 87 zones de ce type en France, dont 1 en Ile-de-France sur la Seine-amont (secteur de la Bassée).

Parmi les protections réglementaires, on compte :

- les arrêtés de biotopes (20 en région francilienne, dont 15 portant sur des zones humides) ;
- les réserves naturelles (2 en Ile-de-France, dont la zone humide de l'étang de St-Quentin-en-Yvelines ;
- les sites classés et les sites inscrits, les 3/4 dans la région concernant l'eau.

b) Autres données sur l'eau

Les usages domestiques sont connus, en quantité et en qualité, par des collectes de données et des mesures effectuées par l'Agence de l'eau à des fins fiscales, ce qui parfois biaise les données.

La police des eaux et celle des installations classées (IC) fournissent des données synthétisées pour respecter leur confidentialité.

Le Fond national pour le développement des adduction d'eau (FNDAE) gère des taxes prélevées au profit des communes rurales.

Les Services d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) des Conseil généraux possèdent des données sur le fonctionnement des stations d'épuration, mais qui sont établies pour l'attribution d'une prime par l'Agence de l'eau.

3-2.2 Assainissement des effluents

Le taux d'élimination de la pollution, généralement évalué par les Agences de l'eau entre 35 à 40%, est vraisemblablement sous-estimé. Il *ne tient pas compte des habitants non-raccordés au réseaux de collecte des effluents, mais qui possèdent un assainissement individuel par fosse septique fonctionnant correctement.*

On ne sait pas, non plus, combien d'habitants sont raccordés par erreur aux réseaux de collecte des eaux pluviales qui se jettent dans le milieu naturel sans traitement préalable. Les eaux de ruissellement pluvial sont beaucoup plus polluées que ce que l'on croyait à la mise en place des réseaux séparatifs. La dépollution des eaux pluviales devrait être financée par le budget général, ce qui est difficile à réaliser en l'état actuel des choses ; sans création de nouvelles taxes par le Ministère du budget pour financer la gestion et la dépollution des eaux pluviales, celle-ci sera financée par la facture d'eau.

Le groupe note que *des efforts sont à produire au niveau de la connaissance des équipements pour l'assainissement, ainsi que des taux de raccordement à un réseau de collecte* : taux réel de population raccordée, nombre d'habitants raccordables...

Toutefois, *ce souhait de recensement devrait être satisfait par la réalisation du prochain inventaire communal*, programmé par l'INSEE et le Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture et de la pêche (SCEES) pour fin 1996.

3-2.3 Rivières

a) Qualité générale des eaux superficielles

Les premiers produits obtenus à l'aide du RNDE permettent d'en démontrer l'opérationnalité :

- dans le domaine des eaux de surface :
 - il a été établi une carte de qualité des cours d'eau ;
 - l'édition d'un catalogue de fiches présentant, sur toute la France, l'évolution sur 10 ans, de la qualité de l'eau est attendue tout prochainement. Ce sera la première interprétation nationale sur ce sujet à l'aide d'une grille unifiée ;
 - un troisième produit exploite la banque de données HYDRO et synthétise une période de 10 années de mesures de débits et de hauteurs d'eau enregistrées aux stations. Il met en évidence le peu d'informations dont on dispose sur certains rivières ;
- dans le domaine de la pollution, des produits présenteront l'assainissement des collectivités et la pollution industrielle.

Ce projet RNDE, mené depuis 2 ans, amène aux remarques générales suivantes :

- *il se pose le problème d'identification de la demande. Ce qui demande de mettre sur pied une politique d'offre à l'écoute de la demande ;*
- *il faut vaincre les réticences des producteurs* qui craignent un mauvais usage de leurs données et qui mettent parfois en avant une confidentialité discutable de leurs données. D'où, la réelle *nécessité d'associer, dès l'amont de la réflexion, les producteurs de données* à la mise au point des produits finaux.
- Enfin, il existe de nombreux obstacles techniques :
 - il peut y avoir des interruptions et des manques dans la chronologie des données ;
 - *les données ne sont pas toujours représentatives de la réalité ou elles sont biaisées.* Par exemple, la banque ONQES indique que les nappes aquifères sont de bonne qualité ; mais, les seules nappes contrôlées sont celles que l'on fore pour extraire de l'eau potable. Si le forage n'est pas bon, la nappe n'est plus exploitée et donc pas suivie ;

- les données sont parfois peu comparables. Par exemple, 2 types de données coexistent sur le contrôle de la pollution des industries :
 - . d'une part, les données de l'autosurveillance des établissements classés, recueillies par la DRIRE-IdF (mesures sur eaux brutes),
 - . et, d'autre part, les données collectées par l'AESN pour l'établissement des redevances de pollution (mesures sur eaux après décantation de 2 heures).
- Sauf cas particulier de synthèse réalisée localement (*voir ci-après, l'exemple en vallée de Seine*), actuellement aucun produit généraliste ne marie ces 2 sources d'informations qui peuvent présenter des écarts très importants, car établies et utilisées pour des objectifs différents ;
- l'exploitation informatique rencontre des problèmes de formatage de fichiers...

b) Pollutions industrielles¹

Il existe trois régimes administratifs pour les établissements industriels au titre de la loi de 1976 sur les installations classées : autorisation, déclaration, non soumis. Il ne faut pas confondre l'inspection des établissements classés avec la police des eaux et des milieux aquatiques, qui contrôle les rejets directs dans le milieu naturel à l'exception de ceux des installations classées.

Le service technique d'inspection des installations classées (STIIC) pour la petite couronne, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France (DRIRE Ile-de-France) pour la grande couronne et la direction des services vétérinaires (élevage et abattoirs) contrôlent les rejets dans l'eau des installations classées (établissements industriels soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi de 1976) en Ile-de-France.

L'autosurveillance des rejets dans l'eau des installations classées concernent les installations classées autorisées. Ces données sont souvent validées par le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), s'il existe une station d'épuration. Par ailleurs, l'inspection des installations classées réalise des contrôles inopinés (13 en 1995). L'autosurveillance concerne les rejets des procédés industriels, plus rarement les eaux vannes, les eaux de refroidissement et les eaux pluviales. La justesse des données est en général de l'ordre de 30%. En 1995, les autosurveillances intégreront de nouveaux paramètres dans le cadre de l'arrêté ministériel du 1er mars 1993 (AOX et micropolluants).

Certains rejets de nature industrielle provenant d'établissements qui ne sont pas des installations classées et ne sont pas rejetés au milieu naturel (ex. : rejets de boues de stations de traitement de l'eau dans des réseaux d'assainissement) ne font l'objet d'aucune surveillance par l'administration. Il est difficile aussi de prendre en compte les problèmes d'infiltration des effluents (ex. : fuite des réseaux) dans la surveillance des rejets industriels.

On note que les boues de stations d'épuration industrielles sont prises en compte dans le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux qui dresse un inventaire prospectif à terme de dix ans des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation.

En Ile-de-France grande couronne, plus de 250 installations classées sont soumises à autosurveillance "Eau". Une première synthèse locale avait été réalisée par le SPI Vallée de Seine dans le nord des Yvelines. Cette méthodologie a été reprise en 1994 au niveau régional. Une

¹ rédigé par la DRIRE

synthèse des principaux rejets des installations classées d'Ile-de-France a été faite en 1994 par la DRIRE Ile-de-France, le STIIC et l'AESN. Ces synthèses sont validées auprès des industriels concernés. Le groupe a noté avec intérêt la cohérence des données provenant de la DRIRE Ile-de-France, du STIIC et de l'AESN dans cette étude, car l'objectif des mesures de l'AESN est de déterminer un coefficient de pollution traduisant le principe pollueur-payeur ; elle ne peut utiliser les données de l'autosurveillance qui n'ont pas de validité fiscale. Toutefois, l'inspection des installations classées collecte des données sur les matières organiques en DCO (demande chimique en oxygène), alors que les agences de l'eau utilisent les matières oxydables ($1/3 \text{ DCO} + 2 \text{ DBO}_5$) après décantation pendant deux heures). Par ailleurs, la DRIRE, le STIIC et l'AESN réalisent des synthèses des principales consommations d'eau. Cette première initiative de *confrontation des deux sources de données sur la pollution industrielle de l'eau doit être poursuivie et étendue à d'autres rivières de l'Ile-de-France.*

Les bilans réalisés indiquent une diminution régulière des rejets en métaux et que cette tendance n'est pas liée à la baisse de l'activité industrielle, contrairement à ce qu'on pourrait penser au premier abord. Mais, *une meilleure acceptation des industries en Ile-de-France nécessite une politique de communication et d'information sur les rejets industriels* ; les élus locaux ont un rôle à jouer pour sensibiliser les citoyens.

c) Qualité biologique des milieux aquatiques

Le Conseil supérieur de la pêche (CSP) est un établissement public national à caractère administratif sous la tutelle de la Direction de l'eau du Ministère de l'environnement. Il mène des actions qui visent la réhabilitation du milieu aquatique. La politique actuelle sur l'eau ne considère plus seulement l'eau comme un vecteur, mais comme un milieu vivant. Le CSP a un rôle de conseil auprès de l'administration centrale du Ministère, mais aussi auprès des DDAF, DDE et des pêcheurs pour la gestion des milieux.

Le CSP dispose de 8 délégations régionales. Dans chacune, une équipe technique étudie les milieux aquatiques. Un réseau permanent hydrologique et piscicole de stations d'observation permet de disposer chaque année d'un état de peuplement piscicole (avant les données étaient ponctuelles). C'est une opération lourde qui met en œuvre des moyens techniques comme la pêche électrique (capture de poissons vivants) qui permet d'obtenir une image des peuplements piscicoles dans la station, donc dans la rivière.

En Seine-Normandie, le CSP gère 150 stations d'observation. Mais cependant, le nombre de stations – qui donnent pleine satisfaction au niveau de la méthode – reste insuffisant (4 à 5 par département).

Ces recensements permettent d'étudier des caractéristiques inter-annuelles, d'observer des tendances, d'évaluer les conséquences d'événements naturels (crues et sécheresses) et d'avoir un réseau de veille écologique permanent, pour :

- l'évaluation de l'impact des activités humaines sur le milieu aquatique ;
- l'évaluation et l'orientation des actions de gestion des pêcheurs. Ceux-ci doivent mener des actions au niveau de l'aménagement, du repeuplement et de la réglementation ;
- la quantification des facteurs et la mise au point d'un indice biologique basé sur les populations de poissons. Le poisson situé en bout de chaîne intègre tous les phénomènes du milieu et il a un cycle de vie plus long que certains invertébrés. Le poisson est, de plus, très médiatisé. L'indicateur

biologique du poisson sera basé sur une dizaine de critères, y compris ce qu'il mange ; il intègrera la mesure des métaux.

Les données sont pertinentes et s'inscrivent dans la loi sur l'eau. Mais, les données biologiques sont encore loin d'être normalisées, au niveau national et surtout international.

Ces données serviront aux décideurs pour mettre en place une politique de l'eau, par l'intermédiaire des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau). Les usages devraient se caler en fonction de la ressource et non l'inverse comme cela a été fait jusqu'à présent. ***Les SDAGE (schémas départementaux d'aménagement et de gestion de l'eau) ont fait un état des lieux précis en Ile-de-France et en ont tiré des recommandations précises pour la région ; mais les schémas disponibles ne sont pas assez connus.***

Les données existantes seront disponibles dans la banque de données hydrologiques et piscicoles (BHP) en cours de constitution. Une publication sur l'indice biologique du poisson sera réalisée dans les 3 ans qui viennent. ***Des publications existent sur l'état sanitaire des poissons.***

Jusqu'à présent, l'opinion publique considérait l'eau comme un fluide présenté par les médias quand il y en a trop ou pas assez (crues, sécheresses). Le CSP a aussi une mission de vulgarisation en direction du public et en particulier des scolaires. Les décideurs ne connaissent pas bien ces méthodes, alors qu'ils ont une bonne connaissance des données physico-chimiques.

Le groupe enregistre ***un fort besoin de publication et d'une plaquette d'information en direction des élus pour mettre en évidence l'intérêt des données hydrobiologiques pour la gestion, encore trop souvent considérées comme des données annexes ;*** alors que leur grande force est de constituer des descripteurs de synthèse. Le frein à la diffusion de ces données est très certainement à rechercher :

- d'une part, dans le manque de normalisation des méthodes de détermination des indices biologiques. ***Ce devrait être l'un des objectifs assignés au RNDE et au SANDRE ;***
- et d'autre part, dans la difficulté d'interprétation de ces indices nécessitant des ***efforts indéniables de formation pédagogique à développer.***

En Allemagne, des cartes de bio-indicateurs sur l'eau des rivières sont publiées en utilisant un triple indicateur : qualité physico-chimique, qualité des sédiments du fond de l'eau et qualité de la rive. Une recherche en cours sur l'Orge porte en particulier sur la remise en suspension lors d'orages des sédiments accumulés et contenant des nitrates, mais elle donne aussi des indicateurs biologiques globaux sur cette rivière. ***Il est souhaité que des actions exemplaires soient menées dans le parc du Vexin qui possède un bon réseau de rivières, opérations qui pourraient faire l'objet d'un contrat passé par le Parc avec le CSP pour vérifier la qualité de ces rivières.***

On note que l'objectif du calcul d'un indicateur biologique a changé. Historiquement, les indicateurs biologiques étaient utilisés pour apprécier la qualité de l'eau et non celle du milieu. Il faut appréhender maintenant complémentirement la diversité biologique et la qualité du milieu, les 2 n'étant pas toujours liés ; par exemple, près des sources, il y a très peu de diversité biologique.

Il est souhaité que les Agences de l'eau s'impliquent plus sur ce sujet. Il faudrait une diversification de l'assiette des redevances qui, actuellement, ne sont basées uniquement sur des paramètres physico-chimiques.

Il existe une corrélation entre la qualité physico-chimique et la qualité biologique de l'eau, mais il existe une corrélation plus forte entre milieu et espèces ; un cours d'eau de bonne qualité

physico-chimique peut être stérile. *On manque d'informations sur les considérations écologiques et il faudrait mieux connaître l'habitat.*

La contamination d'une rivière par des pesticides ou par les nitrates dépend de la bande végétale maintenue le long du cours d'eau. Les conséquences des aménagements sont importants en Ile-de-France pour les rivières périphériques de qualité ; certaines rivières, comme le Grand-Morin ont été radicalement modifiées.

Mais on ne dispose pas d'informations globales sur les berges des rivières ; un effort de connaissance est donc à porter sur les rivières urbaines. On note cependant en Ile-de-France, un début d'intégration de ces données dans le MOS (mode d'occupation du sol) dressé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF).

3 paramètres sont importants pour connaître l'écosystème des rivières :

- l'hydrodynamique que l'on ne sait pas mesurer ;
- la morphologie des fonds ;
- la végétation rivulaire, les abords du cours d'eau, les paysages et leur perception par la population.

Les facteurs hydrodynamiques et l'aménagement des berges sont les plus importants ; la connaissance de la situation des jachères est aussi très importante. Mais, les problèmes méthodologiques ne sont pas réglés pour autant, pour évaluer ces paramètres ; contrairement à la qualité physico-chimique, au débit ou au peuplement de poissons qui peuvent être mesurés en un point, puis extrapolés, *on ne sait pas mesurer certaines données et encore moins les extrapoler. Un effort de recherche est à faire.*

Le groupe note l'importance des informations sur les berges des rivières ; en effet, de l'état des berges dépend, en partie, la population des grands migrateurs, la contamination de la rivière par des pesticides ou des nitrates... De même, les zones normales d'épanchement des rivières sont très mal connues ; on manque d'informations sur les surfaces bâties en zones inondables. *Le manque de connaissance actuelle sur les zones bâties inondables devrait être comblé par les cartographies et les inventaires en cours de réalisation.*

L'effort entrepris en Ile-de-France pour cette connaissance dans les SIG doit être poursuivi et il doit être étendu aux rivières urbaines beaucoup moins bien connues.

3-2.4 Usages agricoles et industriels

a) Besoins en eau de l'agriculture

Ils relèvent de 3 natures distinctes.

- **L'alimentation pour l'élevage** qui est faite, en général, par utilisation du réseau d'eau potable. Souvent, 2 compteurs enregistrent, l'un la consommation du ménage et l'autre, celle de l'exploitation. On sait, par exemple, qu'une vache a besoin de 80 à 100 litres d'eau par jour ; connaissant le nombre de bêtes, on en déduit la consommation en eau pour l'élevage bovin.

- **L'irrigation.** Les agriculteurs doivent déclarer les surfaces irriguées. Ces déclarations sont fiables en Ile-de-France :

- d'une part, les surfaces irriguées sont connues par le recensement général agricole (RGA) établi tous les 9 ans par la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt

d'Ile-de-France (DRIAF-IdF), complété tous les 3 ans par une enquête "structure". Malgré tout, la connaissance reste incomplète ;

- d'autre part, un protocole a été établi en 1967 avec l'Agence de l'eau. Des mesures sont faites pour établir une référence forfaitaire à l'hectare (enregistrement pendant 4 ans sur une exploitation-type). Du nombre d'hectares irrigués, on déduit la consommation en eau. Cependant, les consommations en eau des horticulteurs de la ceinture verte de Paris ne sont pas connues.

Dans l'ensemble, la connaissance des besoins en eau pour l'irrigation agricole paraît suffisante ; toutefois, il conviendrait éventuellement de l'affiner sur de petits bassins, si des conflits d'usage survenaient. Dans ce cas, une concertation locale interviendrait et l'agriculture pourrait y exprimer clairement sa demande en eau.

- **Le traitement des cultures.** *On connaît les besoins en eau*, qui sont par exemple de 0,7 à 1 m³ par hectare pour les grandes cultures. La tendance est à la baisse pour les doses d'eau comme de produits à l'hectare.

Le CRIF a établi des contrats de nappes (du Champigny et de Beauce) avec la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France (CRAIDF), ce qui permettra une amélioration de leur exploitation.

Bien que les besoins en eau de l'agriculture semblent bien cernés, *il reste toutefois à affiner les chiffres de l'utilisation agricole de l'eau. Il faudrait aussi pouvoir expliquer des phénomènes tel que la stagnation du niveau de l'eau dans les nappes de Beauce et de Champigny après 2 ou 3 années humides.*

b) Besoins en eau des industriels²

Les établissements industriels d'Ile-de-France ont consommé en 1995 près de 850 millions de m³ d'eau. La plus grande partie de cette consommation (760 millions de m³ en 1995) est liée aux activités de production d'énergie de l'Ile-de-France (centrales EDF, TIRU, CPCU...) qui restituent cette eau au milieu aquatique après lui avoir fait subir un échauffement.

c) Pollutions agricoles

Le Ministère de la santé mesure la teneur en nitrate des nappes. Beaucoup de captages ont été fermés en Ile-de-France parce que pollués, mais sans analyse du pourquoi de cette pollution.

La connaissance du fonctionnement des nappes et des origines des pollutions est insuffisante.

La profession agricole pratique une meilleure gestion de l'utilisation de l'azote ; de nouvelles techniques permettent de mesurer la teneur en nitrate dans les tiges du blé et donc de mieux doser les apports en azote. Pour les produits phytosanitaires, la réglementation française est la plus draconienne d'Europe ; depuis 10 ans, la CRAIDF a pu constater que les doses utilisées avaient été divisées par 2.

² rédigé par la DRIRE

Le problème inquiétant pour l'avenir est l'épandage massif des boues d'épuration. 95% des déchets de stations d'épuration sont accueillis par les terres agricoles. *Les données sur les quantités de boues produites et l'analyse de ces boues devraient être synthétisées au niveau régional* ; une directive européenne oblige à connaître ces données sur les stations des collectivités locales.

3-2.5 Alimentation en eau potable

a) Production et distribution

Le maire est responsable de l'alimentation en eau potable (AEP) de ses administrés. L'AEP de l'Ile-de-France est très complexe. Elle met en jeu 27 distributeurs et la situation est à 2 vitesses :

- l'agglomération parisienne (regroupant 400 communes pour une population de 9.000.000 d'habitants et une consommation de 2.000.000 m³/j) est desservie par des réseaux interconnectés, gérés à 99% par des sociétés privées (dont 6 "gros" distributeurs). L'origine de l'AEP y est aussi très fortement contrastée, puisque :
 - 70% de la ressource est constituée d'eaux superficielles prélevées en Seine, en Marne et dans l'Oise pour alimenter en grande partie la banlieue,
 - Paris est essentiellement alimentée en eaux souterraines par des captages provenant de l'extérieur de la région et acheminés par un important réseau d'aqueducs ;
- la zone hors agglomération des départements périphériques ne représentant qu'une faible proportion de la population francilienne (soit 900 communes pour la plupart rurales, 1.000.000 d'habitants et 2.000.000 m³/j) est desservie par des réseaux de distribution indépendants, dont 25% en régie directe (soit 250 communes et 250.000 d'habitants). 99% de l'eau est prélevée par des forages dans les eaux souterraines locales.

Les prélèvements sont de 1 milliard de m³ par an pour l'Ile-de-France. La consommation, mesurée en 1990 par l'AESN et l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), ressort à 888.000.000 m³. Le rendement des réseaux est supérieur à 0,8.

3 usages sont distingués :

- **domestiques** ;
- **économiques** (comptabilisés si consommation supérieure à 6.000 m³/an). Cette catégorie regroupe les grands immeubles qui n'ont pas de compteurs individuels d'eau et les entreprises assez grandes (les petits artisans se retrouvent dans l'usage domestique) ;
- **municipaux**.

Les données de prélèvement dans la Seine, la Marne et l'Oise sont fournies en temps réel par le Comité technique de coordination (COTECO), instance de concertation de l'IIBRBS. Les données de l'Agence de l'eau sur les prélèvements ne sont disponibles que 2 ans plus tard.

Les consommations sont connues au niveau communal par une enquête exhaustive lourde auprès des distributeurs et des communes en régie directe. Par ailleurs, pour analyser les consommations d'eau, les données démographiques et sociologiques sont très importantes. *Il faut suivre en temps réel les besoins de l'Ile-de-France pour voir si les consommations diffèrent des prévisions.*

Le groupe souligne l'intérêt d'introduire les données sur l'eau potable disponibles à la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF/DERU), dans les systèmes d'informations géographiques (SIG) ouverts en direction des différents acteurs régionaux.

Il y a donc nécessité de rechercher et d'assurer une cohérence et une coordination (par l'adoption d'un référentiel géographique commun et d'un format d'échange normalisé).

b) Prix de l'eau

Les statistiques sur le prix de l'eau potable distribuée en Ile-de-France et les redevances sont des sujets bien connus. Mais, bien accessibles sous forme synthétique, la diffusion des données non-agrégées reste bloquée (même au niveau des statistiques communales).

La facture d'eau intervient en deuxième position dans les charges des ménages, après le chauffage et l'eau chaude ; ce qui sensibilise fortement les consommateurs. La prévision que, d'ici l'an 2005, 70% des communes envisagent une forte augmentation de la facture d'eau maintient une inquiétude réelle chez les consommateurs, qui s'interrogent en particulier sur le changement du mode de gestion entraînant, bien souvent de fortes augmentations du prix de l'eau (en Ile-de-France, la plupart des communes ont adopté une gestion déléguée de l'eau). *Les associations de consommateurs demandent un éclairage sur les conséquences du passage de la régie vers le régime de concession.*

Depuis 10 ans, une enquête annuelle est faite sur le prix de l'eau par la Division de l'Eau et des réseaux urbains (DERU) de la DREIF. C'est une enquête communale qui donne lieu à une publication bisannuelle : "*Le prix de l'eau en Ile-de-France*" ; celle-ci donne des prix moyens par département ; cette enquête est spécifique à l'Ile-de-France.

Le questionnaire porte sur les 3 composantes du prix total de l'eau :

- le prix de base hors taxe de l'eau (rémunération du distributeur, branchement, location et entretien du compteur, rémunération de la commune ou du syndicat), composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie variable (fonction de la consommation) ;
- la redevance d'assainissement ;
- les autres redevances, de l'Agence de l'eau et du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE), et les taxes (TVA).

En 1994, le prix moyen du mètre cube d'eau était de 15 francs, en augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Depuis 1990, le prix de l'eau subit une augmentation de 10% par an. Avant, le prix de l'eau augmentait peu. Les 3 composantes ont des évolutions différentes : le prix de base a une augmentation raisonnable, proche de l'inflation ; les redevances de l'Agence de l'eau ont très fortement augmenté et les redevances assainissement encore plus.

De grands écarts de prix existent au sein de l'Ile-de-France, notamment entre communes urbaines et communes rurales. Beaucoup de communes ont des prix bas, mais elles ne représentent qu'une faible population. En particulier, le prix de l'eau dans les communes rurales n'est pas élevé ; ce qui est alors facturé, c'est de l'eau de captage distribuée sans traitement. Une commune de 50.000 habitants qui prélève de l'eau de rivière nécessitant un traitement de potabilisation, répercute forcément des prix plus élevés.

Mais bien qu'il existe une base des données communales, la DREIF / DERU limite la diffusion aux moyennes départementales, car elle estime délicat de publier des chiffres par

commune, dans la mesure où des communes proches ont parfois des prix très différents et que ces prix subissent actuellement de fortes augmentations.

Suite à une modification du code des communes, le maire devra présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ainsi que sur le service public de l'eau. Les maires devront avoir des données statistiques sur le prix et la qualité de l'eau.

L'interlocuteur privilégié du consommateur reste le maire qui a, parfois, du mal à répondre de façon claire. Mais, la limitation fixée par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) sur la diffusion des données portant sur des niveaux géographiques de faible taille, oblige à la confidentialité des informations pour des îlots d'habitation de moins de 5.000 habitants ; ce qui empêche de publier des données détaillées sur les consommations d'eau.

Le consommateur ne s'estimant pas récompensé de ses efforts de réduction de sa consommation, *les associations ne se satisfont pas de connaître un prix moyen de l'eau, mais veulent aussi savoir les écarts de prix entre les communes.*

Le manque de transparence donnant mauvaise presse à la statistique, *il serait souhaitable que les données sur les prix de l'eau, dont dispose la DREIF, soient disponibles pour tous au niveau communal.* Cette disposition serait à rapprocher de l'obligation faite aux communes par le décret n°94-841, du 26 septembre 1994, du Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

La validation "politique" nécessite d'harmoniser les méthodologies qui diffèrent entre la DREIF et le FNDAE, la première basant les calculs sur une consommation standard de 150 m³ par foyer, la seconde retenant l'hypothèse de 100 m³ (ce qui modifie le calcul des prix moyens).

3-2.6 Qualité des eaux

a) Eau potable

La distribution d'eau est soumise au contrôle sanitaire régi par un texte de loi de 1989. Il y a obligation de moyens et obligation de résultats : des contrôles sur la ressource doivent être effectués selon une fréquence adaptée à la population concernée.

Le contrôle de gestion de l'exploitant, appelé autosurveillance d'exploitation, suit des paramètres différents de ceux des surveillances sanitaires. Le nombre de paramètres collectés a varié au cours du temps ; de 5 en 1920, ils sont passés à 66 selon une directive européenne et sont fréquemment de l'ordre de 80 ou 100. Dans le dictionnaire national des données, il existe 350 produits d'analyse.

Depuis 2 ou 3 ans, une procédure est écrite pour les lieux de prélèvement avec certains exploitants ; mais, *il apparaît indispensable de rationaliser les méthodes de prélèvements.*

500.000 analyses sont faites par an par le contrôle sanitaire, plus les opérations coup de poing. Le coût du contrôle sanitaire se chiffre à 2 millions de francs par an pour les prélèvements et à 500.000 francs pour l'analyse sanitaire.

Ces données vont dans une banque nationale qui fonctionne depuis près d'une décennie : l'observatoire national de la qualité des eaux souterraines (ONQES) ; elle est en cours d'audit par l'OIIE.

Les données issues du contrôle sanitaire sont publiques par décret du 26 septembre 1994 sur l'information sur la qualité de l'eau. Les données doivent être diffusées au niveau local par les maires qui doivent afficher l'information analytique. *Une note de synthèse annuelle, transmise par le préfet, sera publiée par les maires des communes de plus de 3.500 habitants. Périodiquement, mais pas tous les ans, des plaquettes d'information départementales sont publiées. En 1992, une plaquette régionale a été diffusée.* La mise en place de la collecte informatique de données est effective dans certains départements :

- pour l'Essonne, il existe un résumé des données par commune et par captage depuis 1983 ;
- des données informatisées existent aussi pour les Yvelines et le Val-d'Oise ;
- les Yvelines publient un atlas sanitaire tenant à jour l'état de la ressource et des périmètres de protection ;
- Paris et la petite couronne vont très prochainement mettre à disposition sur serveur minitel, les informations sur les dernières analyses effectuées. Les informations sont portées à la connaissance du public sur minitel pour les Hauts-de-Seine (sous le code PREF92, puis EP) ;
- il existe 350 à 400 captages en Seine-et-Marne.

Il y a complémentarité évidente des données, mais *un effort de mise en cohérence des données et de synthèse reste à réaliser pour aboutir, notamment, à des informations plus décisionnelles.*

Les progrès à produire sont aussi demandés au niveau de *la diffusion de l'information qui, compte tenu de son coût, n'apparaît pas satisfaisant.* Un moyen simple de diffusion de l'information aux administrés pourrait être le bulletin municipal des maires.

Jusqu'ici, l'information sur la qualité a une image négative pour les associations de consommateurs : la commune n'affichait la qualité que si elle était mauvaise et impropre à la consommation. L'affichage des 64 normes de potabilité affole le consommateur, c'est une approche négative. Il faudrait la remplacer par une approche positive et *attribuer à l'eau – comme cela a été fait pour l'air – une définition simple de qualité : insuffisante, tolérable, convenable, bonne, très bonne.*

Il est à remarquer qu'il n'existe pas de statistiques de qualité en terme de goût.

Par ailleurs, le rapport entre le prix et la qualité de l'eau est mal perçu par les consommateurs, qui réclament la diffusion de statistiques comparatives sur l'état réel du prix dans les communes en Ile-de-France. *Il faudrait connaître la relation entre l'augmentation des prix et la qualité de l'eau,* dont la mauvaise image se reflète, pour les associations de consommateurs, par l'achat d'eau en bouteille.

b) Eaux de baignade

En Ile-de-France, 20 zones de baignades sont surveillées du 15 mai au 15 septembre. Cette mesure a été mise en place en 1978 par application d'une directive de 1975. Depuis quelques temps, on ne surveille que les points où la baignade n'est pas interdite. La publication depuis 15 ans des mesures au niveau national a lieu de plus en plus tôt dans l'année. Les évolutions de la qualité de ces baignades vont dans le bon sens. Des mesures pour leur amélioration sont prises pour les eaux de plus mauvaises qualités (définies par les niveaux C et D de la grille d'appréciation).

Il n'y a pas de surveillance de la qualité des eaux dans les bases de loisirs où on pratique des sports nautiques (planche à voile...). 2 cas de leptospirose, maladie mortelle contractée par un parasite, ont été signalés récemment dans la région. Le Ministère de la santé doit réfléchir à la normalisation des eaux où le plaisancier est en contact ponctuel (ski nautique...).

3-2.7 Usages récréatifs et de loisirs

De nombreux loisirs utilisent l'eau : les sports nautiques, le tourisme fluvial, la pêche. En Ile-de-France, ce sont les activités liées à l'eau qui connaissent, de toutes les activités sportives, le plus fort développement.

a) Pêche

La pêche est une activité qui est connue par une enquête nationale de l'INSEE ; une autre de l'institut de sondage LAVIAL dresse le profil du pêcheur-type. Il y a 6 millions de pêcheurs en eau douce en France, dont 3 millions de vrais pêcheurs, c'est-à-dire qui pêchent au moins 5 jours par an. Plus de 50% des pêcheurs sont employés ou ouvriers ; ils sont souvent pères de famille avec enfants. Un quart des pêcheurs sont des femmes. 58% des pêcheurs pêchent du bord.

En Ile-de-France, les effectifs de pêcheurs sont en chute libre ; mais, on voit que la pratique de la pêche débute très tôt dans la vie d'un pêcheur (avant 15 ans pour près des trois-quarts) et que parmi les non-pêcheurs, les jeunes de 18 à 24 ans manifestent plus que les autres leur intérêt pour cette activité.

Le pêcheur attend de cette activité du repos, de la détente, le contact avec la nature et la convivialité. Il pratique souvent aussi la randonnée et la lecture.

Le pêcheur est soumis à 2 obligations :

- adhérer à une association de pêche
- et payer une taxe.

La loi confie au pêcheur l'obligation de gérer le milieu aquatique. L'essentiel est de savoir ce que veulent les usagers. *Les gestionnaires de la pêche attendent des informations pour mettre en place des plans de gestion ; il faut des données sur la qualité de l'eau, y compris sur sa qualité biologique.*

b) Sports nautiques

Il existe de nombreuses activités distinctes de sport nautique : de la planche à voile au raft, en passant par la nage en eaux vives... ; la définition des sports nautiques retient tout ce qui est nautique ou aquatique, sauf : la pêche, la natation ou la baignade en piscine et le tourisme fluvial. Il existe un Conseil interfédéral des sports nautiques (CISN) qui assume la concertation entre les activités, prend en compte les aspects de gestion et joue le rôle d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics.

Le sport n'est pas seulement pratiqué en compétition ; il y a aussi la pratique associative et la pratique autonome. Ces activités sont en forte augmentation. Les pratiquants sont plus diversifiés qu'avant. On pratique le sport plus tôt (exemple des bébés nageurs), mais aussi plus tard. Les femmes font plus de sport qu'auparavant...

11 millions de personnes en France sont concernées par les activités nautiques. *On ne connaît pas combien de fois ils pratiquent, ni où ils pratiquent. On manque de données sur la pratique de ces activités. 2,5 millions de personnes habitant l'agglomération parisienne pratiquent des activités nautiques, mais le font-elles en Ile-de-France ?*

Un schéma nautique régional de l'Ile-de-France devrait être mis en place comme pour le tourisme fluvial. Il faudrait se placer dans la perspective d'une gestion intégrée de la ressource en eau et *collecter des données pour :*

- *mieux connaître ces pratiques en Ile-de-France* (offre et demande),
- *mettre en regard : pratique et suivi du milieu,*
- *recenser le patrimoine : connaître les milieux existant utilisés ou utilisables* (il est à noter que les plans d'eau fermés d'une surface supérieure à 1 hectare ont été recensés par l'IAURIF et intégrés dans son SIG régional).

c) Tourisme fluvial

Un schéma régional du tourisme fluvial a été publié en 1992. Il a nécessité une meilleure connaissance de ce sujet ; une enquête a donc été menée en septembre 1994 par l'Observatoire régional du tourisme d'Ile-de-France (ORTIF). Le tourisme fluvial est un domaine en cours d'évolution ; il est suivi prioritairement par le CRIF.

3-2.8 Données économiques sur l'eau

Ce chapitre pose beaucoup d'interrogations. *Beaucoup de données nous manquent.*

En se situant dans une perspective européenne, au delà du problème du prix de l'eau, il existe des informations importantes à obtenir sur l'investissement considérable réalisé pour la gestion de l'eau et le renouvellement des équipements. Le capital accumulé en France sur l'industrie de l'eau est de 330 milliards de francs pour l'eau potable et de 485 milliards pour l'assainissement.

L'AESN devrait investir 55 milliards de francs, dont 40 en Ile-de-France, pour tenir compte de la directive européenne "eaux usées urbaines", y compris les investissements pour maîtriser les rejets urbains en temps de pluie.

Depuis 4 ou 5 ans a lieu une relance de la politique de l'eau ; une forte politique d'investissements est faite. Ce qui a conduit à une hausse brutale du prix de l'eau. Actuellement, on dépense plus pour l'assainissement que pour mobiliser la ressource, mais le coût de l'épuration devrait diminuer. Le capital investi pour l'eau en France est considérable, mais des efforts sont à faire au niveau de la connaissance des équipements. *On ne connaît pas la durée de vie des équipements : 10 ou 50 ans ? On ne connaît pas non plus leur degré d'entretien.*

Les Agences de l'eau font face à la loi sur l'eau de 1992 et aux directives européennes ; elles ont doublé leurs redevances et leurs aides. Le budget de l'AESN était d'environ 6 milliards de francs en 1994. Les primes aux collectivités locales paraissent faibles dans ce budget. L'État s'est désengagé, alors qu'il finançait autrefois une forte proportion d'équipement. Ceci explique en partie la hausse du prix de l'eau.

Le prix de l'eau soulève des questions qui relèvent de la politique publique. On a été entraîné dans une spirale en utilisant l'eau potable pour tous les usages et en renvoyant ensuite tout à l'égout ;

tout est pris en charge par l'espace public, ce qui crée de lourdes taxes. *Les services rendus sont mal connus. Il faut réaliser des analyses rétrospectives et des comparaisons européennes.*

On ne connaît pas la répartition entre le financement du fonctionnement du système d'assainissement et l'investissement. Comment finance-t-on le renouvellement des équipements ? Il faudrait accéder plus en détail aux investissements des collectivités : communes, départements et régions. Les données issues des départements et des régions ne peuvent apporter qu'un éclairage partiel, car ces collectivités n'agissent pas en qualité de maître d'ouvrage en la matière, mais de financeurs ; il en est de même du traitement des données de l'Agence de l'eau. Pour les communes, l'application de la procédure M49 pourrait apporter des éléments de réponse, car elle oblige à la séparation des budgets, dont celui de l'assainissement.

Il faudrait connaître les dépenses des industriels et celles des ménages, en tenant compte de l'achat d'eau en bouteille. Mais, Il faudrait aussi prendre le problème à l'envers ; pas par type d'acteurs, mais par types de projet. Par exemple, au niveau des barrages réservoirs, il faudrait se poser la question : faut-il construire un barrage-réservoir de plus, c'est-à-dire investir encore, ou faut-il promouvoir des économies d'eau ? *Les données pour permettre ce choix manquent.*

Le chiffre d'affaire sur l'eau est mal connu. Par exemple, les ingénieurs des services publics ne transmettent pas le montant des travaux effectués pour des collectivités locales.

Les communes ne mettent pas d'argent de côté pour financer les équipements. Les réseaux en régie sont bien gérés, mais l'investissement lourd est oublié. Ceci explique l'augmentation du prix de l'eau au passage en gestion privée.

Dans les grands pays européens, *la baisse de la consommation d'eau potable enregistrée pendant 2 années consécutives n'est pas encore vraiment expliquée.* L'élasticité de la demande semble nulle, c'est-à-dire que la consommation d'eau à l'intérieur d'un logement n'évolue pas directement en fonction de son prix. Ce phénomène pourrait être du à la crise économique faisant baisser la consommation des petites entreprises. En zone urbaine, la vie de famille n'existe plus à l'heure du déjeuner, ce qui entraîne le déplacement du tiers de la consommation familiale pouvant expliquer une partie de la diminution de la consommation d'eau (l'eau de boisson ne représente toutefois que 2 à 3% de la consommation). De plus, l'achat et le renouvellement d'équipements électroménagers plus économes en énergie (lave-linge et lave-vaisselle) contribuent à la diminution des consommations d'eau ; de même que les efforts entrepris en faveur de l'amélioration de l'entretien des appareils sanitaires ou leur remplacement (chasse d'eau, robinets...) sont également des facteurs de baisse des consommations.

4 - RECOMMANDATIONS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT" POUR AMELIORER LES STATISTIQUES SUR L'EAU EN ILE-DE-FRANCE

4-1 Observations générales

Des synthèses commencent à être diffusées à partir des données sur l'eau. Le groupe rappelle que dans l'intérêt de tous (utilisateurs, producteurs de données et développeurs de produits de synthèse), *les producteurs de données doivent toujours être associés à la réalisation de ces produits pour en assurer la validation technique* et permettre à l'utilisateur de revenir facilement à la source si besoin est ; cette association s'inscrit dans la logique de la valorisation de la fonction de production des données. D'autre part, *la transparence de l'information requiert que les producteurs de données et de synthèses cessent de maintenir l'excès de confidentialité qu'ils portent à leurs chiffres* ; cependant, on constate que les mentalités commencent à évoluer favorablement.

La réalisation d'analyses continues de qualité des eaux change les réflexions. La généralisation des stations de contrôle permanent impliquera de la rigueur dans les opérations d'étalonnage et de calibration des analyseurs automatiques. *La rationalisation de la collecte des informations nécessitera des éclairages ; la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France souhaite participer à cette opération future.*

Le groupe remarque que *les premiers progrès seraient à faire au niveau de la circulation de l'information et de la mise en cohérence des données.* En effet, bien que des initiatives de rapprochement entre services ou organismes aient déjà vu le jour (notamment, *Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France"*), il n'en demeure pas moins *nécessaire de renforcer la coordination des différents intervenants* (services de l'État, Agence de l'eau, Région et collectivités territoriales, producteurs d'eau potable...), pour :

- la gestion des réseaux de mesures et la production de données,
- et la réalisation d'études.

Le groupe regrette que la banque de données du bassin Seine-Normandie ne soit pas en place. Cette banque de donnée s'inscrit dans le schéma d'organisation du RNDE, elle est l'intermédiaire entre les données nationales et les données régionales.

Il est très important aussi, de pouvoir mesurer par des ratios du coût des équipements rapporté à l'habitant et par an, le prix de la qualité de notre eau comme cela se pratique déjà pour notre air. *Il faut, par ailleurs, pouvoir mettre en face du coût d'un équipement le prix du service rendu.*

Enfin, *le groupe note l'importance de la dimension éco-système du milieu vivant "eau" et de ses échanges avec son environnement, qui nécessite notamment une meilleure connaissance de l'occupation et de l'état des berges des rivières. Les travaux de recherche entrepris notamment par le PIREN-Seine – piloté par le CNRS – et les réflexions menées par le GREBAR – animé par l'École des Mines – sont à poursuivre, l'effort de connaissance devant être développé en direction des rivières urbaines.*

4-2 Propositions

4-2.1 Réseaux de mesures et banques de données

a) Mesures continues de la qualité des eaux de rivière

L'intégration des données issues de stations automatiques de mesures continues de la qualité des eaux nécessite de définir – en accord avec le Comité de pilotage du RNDE – un protocole d'échange au format SANDRE tenant compte des spécificités de ces données, notamment :

- représentativité des paramètres
- et périodicité d'acquisition des mesures.

Ce protocole, piloté par l'Office international de l'eau, définira – en association avec les producteurs de données (DIREN-IdF, AESN, syndicats intercommunaux, producteurs d'eau...) – un cadre pour les mesures intégrées dans l'ORRPIDF, compte tenu de l'exploitation qu'il est envisagé de ces données.

b) Pluviométrie

De plus, il apparaît indispensable de regrouper et de traiter de façon cohérente et homogène les données sur la pluviométrie régionale. L'intégration de la pluviométrie dans la banque régionale sera coordonnée par l'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France".

c) Banque de bassin

Le groupe enregistre l'urgence de la mise en œuvre de la banque de bassin Seine-Normandie des données sur l'eau, qui serait de nature à améliorer efficacement la coordination entre services, pour une meilleure utilisation des financements disponibles. Il souhaite que l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France accélère la création de cette banque.

4-2.2 Eau potable

a) Qualité

Pour l'information du consommateur, un indicateur synthétique de la qualité de l'eau potable distribuée dans chaque commune doit être mis au point et diffusé, comme cela existe pour l'air. Cet indicateur compléterait la diffusion des 64 facteurs de potabilité, afin de rendre accessible à tout public et compréhensible la mesure de la qualité de l'eau. La Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France doit lancer la réflexion sur ce sujet, en concertation avec le Comité de pilotage du RNDE.

b) Consommation

Il est nécessaire de suivre, en temps réel, les besoins de l'Ile-de-France pour voir si les tendances de consommations ne divergent pas des prévisions.

Il faut une connaissance quantitative par type d'usager, la distinction "usages domestiques"/ "usages économiques" pose des problèmes de frontière et est insuffisante. Des données

typologiques permettront une programmation plus fine au niveau régional des investissements en approvisionnement en eau potable.

Ces études statistiques – en vue d'analyses prospectives – sont à initier par la Division de l'eau et des réseaux urbains de la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, dont c'est l'une des missions définies par l'art .6 de l'arrêté du Ministère de l'équipement du 1^{er} mars 1994.

c) Relation prix / qualité du service de l'eau potable

Le groupe suggère aussi que la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (Division de l'eau et des réseaux urbains) complète son enquête sur le prix de l'eau en engageant un volet d'étude sur la relation entre l'augmentation des prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable.

d) Prix de l'eau

Pour lever le manque de transparence sur le prix de l'eau, le groupe demande également à ce que la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (Division de l'eau et des réseaux urbains) engage une réflexion sur un système régional de calcul du prix de l'eau, avec mise en cohérence des méthodologies et des bases de calcul. La validation d'un système régional de calcul du prix moyen de l'eau s'avère nécessaire, afin que tout consommateur puisse accéder :

- au prix moyen de l'eau au niveau communal,
- et aux écarts de prix entre communes.

Cette disposition permettrait de compléter l'obligation faite aux communes par le décret n°94-841, du 26 septembre 1994, du Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

4-2.3 Assainissement des effluents

Par décrets des directives européennes, l'organisation de la collecte et du traitement des effluents est de la responsabilité des élus. *La mise en œuvre de moyens de suivi est donc indispensable pour analyser quelles sont les réponses apportées à cette obligation.*

Le bilan des performances épuratoires – au niveau de chaque département – sera mené sur les données produites par les Services d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration des Conseils généraux. Ce bilan établira notamment :

- le zonage des bassins de collecte et des populations raccordées (mettant en évidence, par déduction, celles non-raccordées),
- les statistiques sur les taux de dysfonctionnement des ouvrages (pannes, mise en chômage technique...).

a) Assainissement individuel

L'assainissement individuel est une réponse possible à l'obligation de traitement des effluents. Mais, sa contribution est exclue de la comptabilité du nombre d'habitants effectivement raccordés à un système de collecte des eaux usées ; ce qui sous-estime, par conséquent, l'évaluation du taux réel d'élimination de la pollution des effluents.

La détermination du taux de raccordement effectif à un système de traitement d'assainissement, prenant la mesure de cette pratique d'assainissement individuel, doit être rapidement entreprise.

b) Eaux pluviales

Il est exprimé une demande très forte pour un outil de statistiques sur la dépollution des eaux pluviales, pour évaluer :

- les mauvais branchements d'effluents d'eaux usées et le nombre d'équivalents-habitants raccordés par erreur aux réseaux de collecte des eaux pluviales ;*
- la qualité des eaux pluviales, très souvent fortement polluées.*

c) Qualité de la dépollution

La quantification du taux de raccordement et du volume d'effluents collectés vers la station d'épuration constitue une condition nécessaire à la gestion du système d'assainissement collectif ; mais elle n'est pas suffisante pour juger de la qualité du traitement d'épuration. *L'outil de statistiques sur la dépollution des effluents doit être complété par un volet sur le rendement épuratoire réel*, tenant compte des taux de pannes des ouvrages et de leur mise en chômage technique.

Pour répondre à cette demande, *le RNDE doit donc accélérer sa réflexion sur les ouvrages de dépollution.*

Ces 3 axes d'études, qui impliquent fortement les collectivités territoriales, seront conduits sous le pilotage de l'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France".

4-2.4 Usages industriels

La confrontation de plusieurs sources de données sur la pollution industrielle de l'eau est à poursuivre par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, en association avec le Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées et les SATESEs.

Ce bilan est à étendre aux rivières de l'Ile-de-France. Chaque fois que cela en sera possible, cette confrontation sera menée directement au niveau des établissements industriels, et non sur des données de synthèse.

La coordination technique de ces études doit être assurée par la Banque de bassin Seine-Normandie, des contacts pourraient être pris avec l'école des mines d'Alès chargée de coordonner un projet du ministère de l'environnement, service de l'environnement industriel, sur la mise en place d'une base de données des rejets industriels. Les Syndicats intercommunaux d'assainissement et/ou d'aménagement hydraulique – qui sont déjà partie prenante de l'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France" (du moins pour les plus importants) – seront sollicités pour la diffusion leurs données, à l'exemple du Nouveau syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Orge.

4-2.5 Usages agricoles

Pour lever le manque de transparence et les suspicions qui ont pour effet pervers de se retourner contre la profession agricole tout entière, le groupe recommande que *la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France prenne l'initiative d'études portant sur :*

- *les prélèvements pour l'irrigation agricole et leurs origines,*
- *les origines des pollutions,*
- *les pratiques de drainage*

(en commençant par les nappes du Champigny et de la Beauce faisant l'objet de "contrats de nappe") ;

- *le budget de l'irrigation agricole, à savoir qui paye quoi ?*

4-2.6 Usages de loisirs

Le groupe remarque le manque de données statistiques régionales sur les loisirs nautiques, alors que la demande en matière d'eau et d'accès actif à l'eau est considérable en Ile-de-France.

Il suggère que le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Service de la navigation de la Seine et le Comité régional au tourisme d'Ile-de-France – en s'appuyant sur des partenaires tels que le Conseil régional d'Ile-de-France, la Direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France, les professionnels (Fédération des industries nautiques, Fédération des industries françaises des articles de sport), l'Observatoire régional du tourisme d'Ile-de-France et la Direction régionale Ile-de-France de l'INSEE –, étudie la mise en place de la collecte d'informations sur ce sujet, afin de :

- *recenser les activités pratiquées en Ile-de-France,*
- *identifier le patrimoine utilisé ou utilisable.*

Celle-ci accompagnera la mise en œuvre d'une politique de loisirs nautiques en Ile-le-France dans le cadre d'un schéma de gestion intégrée du milieu et des pratiques.

4-2.7 Données économiques

Les besoins d'amélioration de la connaissance en matière de statistiques économiques sont grands. Beaucoup de données et d'études statistiques nous manquent encore.

a) Équipement d'assainissement

On connaît mal le financement du système d'assainissement (et sa répartition entre collectivités : communes, départements et régions). Des études sont à réaliser sur :

- *les dépenses de fonctionnement,*
- *l'investissement,*
- *et le financement du renouvellement des équipements.*

b) Patrimoine de l'eau

Le groupe souhaite que soit étudié la possibilité de définir des indicateurs chiffrés portant sur :

- **la rentabilité des investissements et des ouvrages** (par exemple, quelles fonctions assurent réellement les barrages-réservoirs et sait-on dresser le bilan des dommages évités dus aux inondations et aux conséquences des sécheresses ?)
- **le coût patrimonial de l'eau** (ouvrages de production, de transport – avec les difficultés de ventilation dans le cas d'ouvrages à buts multiples comme les canaux – et de distribution) ;
- **le coût de l'application de la politique de l'eau et de ses mesures réglementaires** (entretien et restauration des milieux aquatiques, directives nitrates et zones sensibles, prévention et mesures de lutte contre les pollutions accidentelles, traitement de potabilisation...).

Ces investigations – menées en liaison avec les travaux actuellement entrepris par l'IFEN sur la comptabilité du patrimoine naturel, et notamment l'eau – doivent être *confiées à un organisme de recherche en socio-économie sous le pilotage d'un comité de suivi constitué du Ministère de l'environnement, de l'Institut français de l'environnement, de la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.*

c) Production des données

Quel est le coût de la production des données en Ile-de-France (le chiffre de 1 milliard F/an est avancé au niveau national), quelles sont les origines du financement et comment s'effectue la ventilation (installation des équipements, maintenance des réseaux de mesures, acquisition des données, collecte, validation, archivage, diffusion...)?

Pour répondre à cette demande, *une réflexion doit être menée au niveau national, sous la responsabilité du Ministère de l'environnement, sur la façon d'intégrer cette dimension dans le RNDE et le SANDRE. Un essai de quantification régionale peut être apporté par l'Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France".*

FICHE SYNTHETIQUE

RECOMMANDATIONS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT"
POUR AMELIORER LES STATISTIQUES SUR L'EAU EN ILE-DE-FRANCE

Thème	Propositions	Pilotes
I- Réseaux de mesures et banques de données	1) <u>Définition d'un protocole d'intégration des données</u> (représentativité et périodicité d'acquisition) issues <u>de stations automatiques de mesures continues de la qualité des eaux.</u>	RNDE, SANDRE (OIE) et ORRPIDF
	2) <u>Mise en œuvre de la banque de bassin Seine-Normandie des données sur l'eau.</u>	AESN et DIREN-IdF
	3) <u>Intégration de la pluviométrie</u> dans la banque régionale.	ORRPIDF
II-Eau potable	1) <u>Qualité.</u> Mise au point et diffusion d'un indicateur synthétique de la qualité de l'eau potable distribuée dans chaque commune.	DRASS-IdF et RNDE
	2) <u>Consommation.</u> Étude des besoins par typologies, suivi en temps réel des consommations et analyse statistique des tendances par rapport aux prévisions en vue d'études prospectives.	DREIF/DERU
	3) <u>Relation prix / qualité du service de l'eau.</u> Étude statistique de la relation entre l'augmentation des prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable.	
	4) Mise à l'étude d'une synthèse régionale des données sur le <u>prix de l'eau</u> et d'une méthodologie de calcul unique.	
III-Assainissement des effluents	1) <u>Assainissement individuel.</u> Détermination du taux de raccordement effectif de population à un système de traitement d'assainissement, prenant en compte la pratique de l'assainissement individuel pour l'évaluation du taux réel d'élimination de la pollution des effluents.	ORRPIDF (<i>niveau régional</i>) et RNDE (<i>niveau national</i>)
	2) <u>Eaux pluviales.</u> Développement d'un outil de statistiques sur la dépollution des eaux pluviales, pour évaluer : <ul style="list-style-type: none"> . les mauvais branchements d'effluents d'eaux usées et le nombre d'équivalents-habitants raccordés par erreur aux réseaux de collecte des eaux pluviales ; . la qualité des eaux pluviales. 	
	3) <u>Qualité de la dépollution.</u> Complément à l'outil de statistiques sur la dépollution des effluents, par un volet sur le rendement épuratoire réel.	
	4) <u>Réflexion nationale sur les ouvrages de dépollution.</u>	RNDE
IV-Usages industriels	○ Poursuite de la <u>validation des données sur la pollution industrielle</u> de l'eau, par analyse comparative des données d'origines différentes (DRIRE-IdF, AESN, ORRPIDF, syndicats intercommunaux d'assainissement et/ou d'aménagement hydraulique...), après mise au format SANDRE et extension à l'ensemble des rivières de l'Ile-de-France sur lesquelles des données sont disponibles.	DRIRE-IdF, STIIC et SATESEs (avec coordination technique par la Banque de bassin Seine-Normandie)

Thème	Propositions (suite)	Pilotes
V- Usages agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lancement d'études sur les <u>pratiques agricoles</u> portant sur : <ul style="list-style-type: none"> . les <i>prélèvements d'eau</i> pour l'irrigation agricole, . les <i>origines des pollutions</i>, . le <i>drainage</i> (études circonscrites, dans un 1^{er} temps, aux nappes du Champigny et de la Beauce faisant l'objet de "contrats de nappe") ; . le <i>budget de l'irrigation agricole</i>. 	DRIAF-IdF, CRAIDF (avec association des syndicats professionnels agricoles)
VI-Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Organisation de la collecte de données</u> statistiques régionales sur les loisirs nautiques, en accompagnement de la mise en œuvre d'une politique de loisirs nautiques en Ile-de-France dans le cadre d'un schéma de gestion intégrée du milieu et des pratiques, avec : <ul style="list-style-type: none"> . <i>recensement des activités pratiquées</i> en Ile-de-France, . <i>identification du patrimoine</i> utilisé ou utilisable ; . <i>qualité des eaux de baignade</i> (des piscines publiques et privées). 	CNOSF, CRTIF et SNS (avec CRIF, DRJS-IdF, FIN, FIFAS, INSEE/DR-IdF et DRASS-IdF)
VII-Données économiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Équipement d'assainissement</u>. Etablissement du bilan économique et des clés de répartition des financements entre : <ul style="list-style-type: none"> . le <i>fonctionnement</i> du système d'assainissement, . l'<i>investissement</i> par les collectivités (communes, départements et régions), . et le <i>financement du renouvellement</i> des équipements. 2) <u>Patrimoine de l'eau</u>. Études de définition d'indicateurs chiffrés portant sur : <ul style="list-style-type: none"> . la <i>rentabilité des investissements et des ouvrages</i> (fonctions assurées par les ouvrages à buts multiples et bilan économique des services "rendus" : par exemple, dommages dus aux inondations et aux sécheresses évités par les barrages-réservoirs...); . le <i>coût patrimonial de l'eau</i> (ouvrages de production, de transport et de distribution, avec ventilation dans le cas d'ouvrages à buts multiples comme les canaux...); . le <i>coût de l'application de la politique de l'eau et de ses mesures réglementaires</i> (entretien et restauration des milieux aquatiques, directives nitrates et zones sensibles, prévention et mesures de lutte contre les pollutions accidentelles, traitement de potabilisation...). 3) <u>Production des données</u>. Lancement d'une réflexion à l'échelon régional, sur : <ul style="list-style-type: none"> . le <i>coût de la production des données</i>, . les <i>origines du financement</i>, . la <i>ventilation par fonction</i> (installation des équipements, maintenance des réseaux de mesures, acquisition des données, collecte, validation, archivage, diffusion...), . et <i>intégration dans le RNDE et le SANDRE</i>. 	<p>Sous pilotage d'un comité de suivi : Ministère de l'environnement, IFEN, DIREN-IdF et AESN</p> <p>IFEN</p> <p>RNDE et ORRPIDF</p>

ANNEXES

- 1 - Lettre de mission du groupe "Environnement"**
- 2 - Thèmes des réunions et liste des exposés**
- 3 - Liste des sigles utilisés**

ANNEXE I

LETTRE DE MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL "ENVIRONNEMENT"



CRIES d'Ile-de-France

Groupe Environnement

Paris, le 27 JUIL. 1993

Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème de l'environnement a été prise par l'assemblée plénière du CRIES le 4 février 1993

Les missions de ce groupe s'inscrivent dans le cadre général des missions dévolues au CRIES par la convention Etat/Région du 26 juin 1989. Il s'agit des missions suivantes :

- recenser les besoins des utilisateurs d'information économique et sociale ;
- évaluer la manière de satisfaire ces besoins par la prise en compte de la dimension régionale dans les travaux statistiques nationaux, la mobilisation de sources non encore utilisées, la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. ;
- formuler des recommandations aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre.

Le système statistique sur l'environnement se met actuellement en place. Le groupe pourra y apporter la contribution et formulera toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

Monsieur HOLLEAUX^(*), conseiller régional d'Ile-de-France, assurera le rôle d'animateur de ce groupe de travail. Mme FERRE, chargée d'études à la direction régionale de l'INSEE, en sera le rapporteur.

A la présente lettre de mission est jointe une fiche de cadrage général des travaux qui pourraient être conduits au sein du groupe.

Le président du CRIES

A. de LEYSSAC

(*) remplacé, en septembre 1994, par Monsieur BIDOI, Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies.

CRIES de l'Ile-de-France

La plupart des problèmes d'environnement qui se poseront au cours des années à venir, ont une dimension internationale : qu'il s'agisse du réchauffement de la planète due aux émissions de gaz carbonique, du déboisement, du rétrécissement de la couche d'ozone, de la pollution de l'air ou de l'eau, de la gestion des déchets, etc.

Mais leur prise en charge relève souvent d'actions prises à l'échelon régional, voire local.

Toutefois, dans ce domaine, on assiste à un fractionnement des responsabilités entre trop de services responsables, tant au niveau national qu'au niveau régional ou départemental.

Un système statistique qui se met en place

Dans le domaine de l'environnement, le système statistique est encore dans sa phase préparatoire.

Au niveau européen, le programme statistique 1989-92 de la Communauté était le premier à faire place à l'environnement.

En France, ont été mis en place, par décret du 18 novembre 1991, vingt-deux Directions régionales de l'environnement (DIREN). Elles partagent, avec les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les responsabilités de la mise en application de la politique de l'État dans ce domaine.

Elles sont également, à ce titre, chargées de recueillir, d'exploiter et de diffuser les données relatives à l'environnement en liaison avec l'Institut français de l'environnement (IFEN), créé lui aussi en novembre 1991.

Au niveau de l'Ile-de-France, il existe depuis 1992 un "Observatoire régional des déchets", structure de réflexion de coordination et de suivi.

Le rôle du CRIES

La réflexion du CRIES intervient à une période où le système est dans sa phase préparatoire.

Le groupe de travail aura pour mission :

* de faire le point sur les sources statistiques existantes et les organismes susceptibles de fournir des informations dans ce domaine ;

* d'évaluer les besoins statistiques régionaux et de faire émerger des préoccupations propres à l'Ile-de-France en matière d'eau, de déchets, de nuisances liées aux transports et à l'urbanisation...

* dans son programme de travail, présenté le 27 mai au groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'Institut français de l'environnement (IFEN) envisage, dès maintenant, une réflexion à moyen terme sur la composante régionale et locale du futur système statistique sur l'environnement. Le groupe de travail pourra y apporter sa contribution.

Le CRIES devra également coordonner ses réflexions avec celles qui seront menées dans le cadre du groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique.

ANNEXE 2

THEMES DES REUNIONS ET LISTE DES EXPOSES

1. Réunion du 9 décembre 1994

- Exposé introductif au domaine de l'eau par M. Claude TRUCHOT, directeur de la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
- Organisation des données sur l'eau :
 - Présentation de l'Observatoire régional "rivières propres de l'Ile-de-France" par M. Richard DARTOUT du Conseil régional d'Ile-de-France
- Usages de l'eau :
 - a) Usages ménagers :
 - L'alimentation en eau potable de l'Ile-de-France par M. Michel THOMACHOT de la Division de l'eau et des réseaux urbains à la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France
 - La qualité de l'eau potable en Ile-de-France par M. Charles SAOUT de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France

2. Réunion du 31 janvier 1995

- Organisation des données sur l'eau (suite) :
 - Présentation du RNDE (réseau national de données sur l'eau) et du SANDRE (Secrétariat d'administration national des données relatives à l'eau) par M. Dominique PREUX de l'Office international de l'eau
- Usages de l'eau (suite) :
 - b) Usages professionnels (industriels et agricoles) :
 - La pollution des eaux par les installations classées par M. Benoît SPITTLER de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France
 - Exposé sur l'usage agricole de l'eau par M. Henri ROUX de la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France
 - c) Usages de loisirs :
 - Qualité des eaux de baignade par M. Charles SAOUT de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France
 - Exposé sur la pêche par M. Jean-Claude LUCHETTA du Conseil supérieur de la pêche
 - Loisirs et sports nautiques en Ile-de-France dans le cadre d'un suivi statistique de l'environnement par M. Denis CHEMINADE du Comité national olympique et sportif français
 - Note sur le tourisme fluvial en Ile-de-France et ses retombées économiques de Mlle Isabelle ROMANO de l'Observatoire régional du tourisme d'Ile-de-France

3. Réunion du 20 mars 1995

- Connaissance du milieu eau :

- Introduction par M. Claude TRUCHOT, directeur de la Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
- Les principales données techniques récoltées par le CSP pour surveiller les milieux aquatiques et les peuplements par M. Jean-Claude LUCHETTA du Conseil supérieur de la pêche

- Enjeux économiques de l'eau :

- Les demandes de statistiques pour les consommateurs par Mme Monique LORENCEAU de l'Association "Familles de France"
- Enquête sur le prix de l'eau en Ile-de-France par M. Yves PIQUET de la Division de l'eau et des réseaux urbains à la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France
- Les données économiques à connaître dans le domaine de l'eau par M. Bernard BARRAQUE du Laboratoire techniques, territoires et sociétés de l'École nationale des ponts et chaussées et du Centre national de la recherche scientifique

ANNEXE 3

LISTE DES SIGLES UTILISES

Organismes :

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ARENE	Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CISN	Conseil interfédéral des sports nautiques
CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
CRAIDF	Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
CRIF	Conseil régional d'Ile-de-France
CRTIF	Comité régional au tourisme d'Ile-de-France
CSP	Conseil supérieur de la pêche
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE	Direction départementale de l'équipement
DIREN-IDF	Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
DRASS-IDF	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France
DRIAF-IDF	Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France
DREIF/DERU	Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France / Division de l'eau et des réseaux urbains
DRIRE-IDF	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France
DRJS-IDF	Direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France
DSV	Direction des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture
FIFAS	Fédération des industries françaises des articles de sport
FIN	Fédération des industries nautiques
FNDAE	Fonds national pour le développement des adductions d'eau
GREBAR	Groupe de réflexion sur les barrages-réservoirs du bassin de la Seine animé par l'École des Mines
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France / Direction de l'environnement urbain et rural
IFEN	Institut français de l'environnement
IIBRBS	Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine
INSEE/DR-IDF	Institut national des statistiques et des études économiques / Direction régionale Ile-de-France
LATTS/CNRS	Laboratoire techniques, territoires et sociétés / École nationale des ponts et chaussées - Centre national de la recherche scientifique
OIE	Office international de l'eau
ORRPIDF	Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France"
ORTIF	Observatoire régional du tourisme d'Ile-de-France

PIREN-Seine	Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine piloté par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
RNDE	Réseau national des données sur l'eau
SANDRE	Secrétariat d'administration national des données relatives à l'eau
SATESE	Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture et de la pêche
SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SPI	Secrétariat pour la prévention des pollutions industrielles en vallée de Seine
SNS	Service de la navigation de la Seine
STIIC	Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées

Termes techniques :

AEP	Alimentation en eau potable
AOX	Organo-halogénés absorbables
BHP	Banque de données hydrobiologiques et piscicoles
BNDE	Banque nationale de données sur l'eau
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional
HYDRO	Banque nationale de données hydrologiques
IC	Installation classée
MOS	Modes d'occupation du sol (système d'informations géographiques régional de l'IAURIF)
ONQES	Observatoire national de qualité des eaux souterraines
PLUVIO	Banque nationale de données pluviométriques
RGA	Recensement général agricole
RNB	Réseau national de bassin
RNDE	Réseau national de données sur l'eau
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGE	Schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau
SIG	Système d'information géographique
ZICO	Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation (à créer, de niveau européen)